

ARRÊTÉ DU MAIRE

23 / 14 15
**TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT ET
NEUTRALISANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT LE JEUDI 13
JUILLET 2023 À L'OCCASION DE LA
RETRAITE AUX LAMPIONS DE LA FÊTE
NATIONALE**

SC/PVG/CC

Le Maire de la Ville de Montgeron,
Conseillère régionale d'Île-de-France,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de voirie routière,
Vu le Code de la route,
Vu l'Article R 610-5 du Code Pénal,
Vu l'état des lieux,
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer et de neutraliser la circulation et le stationnement pendant la durée de la retraite aux lampions organisée le jeudi 13 juillet 2023 dans le cadre de la Fête Nationale, de 21h à 23h,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation des véhicules à moteur et le stationnement seront neutralisés le jeudi 13 juillet 2023, de 21h à 23h pendant le passage de la retraite aux lampions :

Avenue de la République à l'angle de la rue des Bois,
Rue Prés Montagne Crève-Cœur,
Rue de l'Ancienne Eglise,
Passage sous le Pont aux Vaches,
Rue du Moulin de Senlis du N°2 au N°52,
Avenue du Maréchal Foch.
Rue du Général Leclerc, de la rue Bastier de Bez à la rue de Concy.

Article 2 : De 22h15 à 23h, le stationnement sera interdit rue des Bois entre la rue René Haby et l'avenue de la République.
Tout véhicule ne respectant pas cette réglementation de stationnement pourra être déclaré gênant et évacué en fourrière par les services compétents.
Les frais engagés seront à la charge exclusive du propriétaire dudit véhicule.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Commissaire de police de Montgeron,
- Madame le Chef de la police municipale de Montgeron,
- Monsieur le Chef du centre de secours de Montgeron.

Article 4 : Le Directeur général des services ou la Directrice adjointe des services est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame Le Maire et/ou d'un recours auprès du Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Fait à Montgeron, le 15 JUIN 2023


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Île-de-France

